

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 19 octobre 2023

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 29 (dont 20 en visioconférence*)

Votants : 32 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 32

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Johane DAHOMAS

Délibération n°2023.10.05/462

**Décisions modificatives budgétaires
de l'exercice 2023 :***Décision modificative n°1
du budget annexe
centre culturel de Sonis***Rapporteur***Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX*Vice-présidente de la
commission affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **13 NOV. 2023**- publication sur le site internet
ou notification, le : **14 NOV. 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****5^{ème} séance****Séance du 25 octobre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 25 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 29 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON**Vice-présidents :** M. Georges BREMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES* (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI***Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. David DAMPIED***Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3****Vice-présidente :** Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS**Autre conseillère communautaire :** Mme Magaly MARCIN à M. Fulbert HENRY**En cours de séance :****Autre membre du bureau :** Mme Lyliane PIQUION à Mme Jacqueline FAVORINUS**Nombre de conseillers absents excusés : 11****Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS (pouvoir à M. Justin DESSOUT absent)- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- M. Fabert MICHELY- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE-**En cours de séance :****Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)**Autre conseiller communautaire :** M. Dominique THEOPHILE**Nombre de conseillers absents non excusés : 5****Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- M. William SURDIN**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 20 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

	BP 2023	DM N°2	TOTAL BUDGET 2023
Total des Recettes de fonctionnement	1 830 009,94 €	450 000,00 €	2 280 009,94 €
002 Résultat de fonctionnement	190 009,94 €		190 009,94 €
013 Atténuation de charges	- €		- €
70 Produits des services	40 000,00 €		40 000,00 €
73 Impôts et taxes			- €
74 Dotations et participations	1 600 000,00 €	450 000,00 €	2 050 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	- €		- €
76 Produits financiers			- €
77 Produits exceptionnels			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections			- €
Total Depenses de fonctionnement	1 830 009,94 €	450 000,00 €	2 280 009,94 €
011 Charges à caractère général	807 023,81 €	450 000,00 €	1 257 023,81 €
012 Charges de personnel et frais assimi	993 000,00 €		993 000,00 €
014 Attenuation de produits			- €
022 Dépenses imprévues			- €
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €		10 000,00 €
66 Charges financières			- €
67 Charges exceptionnelles			- €
68 Dotations aux provisions			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	19 986,13 €		19 986,13 €
023 Virement à la section d'investissement			- €
Total des recettes d'Investissement	274 589,33 €	- €	274 589,33 €
001 Résultat d'investissement	254 603,20 €		254 603,20 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			- €
10 Dotations, fonds divers et réserves			- €
13 Subventions d'investissement			- €
16 Emprunts et dettes assimilées			- €
21 Immobilisations corporelles			- €
23 Immobilisations en cours			- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	19 986,13 €		19 986,13 €
Total des dépenses d'Investissement	274 589,33 €	- €	274 589,33 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté			- €
10 Dotations, fonds divers et réserve			- €
Total des opérations d'équipement			- €
13 Subventions d'investissement versées			- €
16 Remboursement d'emprunt			- €
20 Immobilisations incorporelles	35 045,25 €		35 045,25 €
204 Subvention d'équipements versées			- €
21 Immobilisations corporelles	234 544,08 €		234 544,08 €
23 Immobilisations en cours			- €
27 Autres immobilisations financières	5 000,00 €		5 000,00 €
041 Opérations patrimoniales			- €

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2023



Le président

Eric JALTON

La secrétaire de séance

Johane DAHOMAIS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 13 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 NOV. 2023